



VIGNETTES RESIDENTIELLES ANNEE 2017 « SECTEUR MAUVE »

Direction Générale
MAIRIE DE CHARTRES 02.37.23.40.00

Madame, Monsieur,

Les vignettes de stationnement 2017 sont disponibles au **Guichet Unique de Chartres** 32-34 bld Chasles 28000 CHARTRES.
Tel. : 02 37 23 40 00
Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00, le samedi de 9h à 12h30

Vous habitez à Chartres, pour pouvoir stationner gratuitement votre véhicule en secteur résidentiel, vous devez solliciter une vignette dont la couleur correspondra à votre zone d'habitation. Le nombre de vignettes est limité à **2 par foyer**, une par véhicule. Les commerçants ne sont pas éligibles au dispositif.

Nous simplifions vos démarches et réduisons votre temps d'attente au Guichet unique en vous proposant deux dispositifs :

- **S'il s'agit d'une première demande ou d'un renouvellement avec changement d'adresse: vous pouvez établir votre demande** par courrier en joignant une copie des documents exigés ci-dessous, et une enveloppe timbrée à vos nom-prénom et adresse si vous souhaitez un retour par courrier;
- **S'il s'agit d'un simple renouvellement de votre vignette 2017, en téléremplissant le formulaire disponible sur chartres.fr**
Vous pourrez retirer votre vignette déjà prête, en passant par la file prioritaire dédiée au comptoir des « Formalités rapides », ou cas échéant, sur rendez-vous.
Dans la zone piétonne réglementée, le stationnement demeure strictement interdit.

Justificatifs :

- L'avis de taxe d'habitation 2016, ou à défaut un justificatif de domicile de moins de trois mois (bail, quittance de loyer, facture électricité/eau) contrat de location ou titre de propriété. **Ces justificatifs doivent être aux mêmes nom, prénom et adresse que ceux du résident;**
- La pièce d'identité (CNI, passeport) du résident;
- Carte grise du véhicule mentionnant le nom du résident et du domicile chartrain;
- Pour les véhicules de société, un justificatif de l'employeur qui certifie que le résident est le conducteur habituel et que le véhicule est utilisé à titre personnel.

La vignette 2017 doit être apposée à l'angle inférieur droit du pare brise du véhicule à partir du 1er janvier 2017. Seule la vignette 2017 valide la gratuité du stationnement résidentiel jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

N'oubliez pas de nous restituer la vignette de l'année en cours en cas de changement de véhicule, demande de renouvellement pour bris de glace, déménagement.

Enfin, n'oubliez pas que la vignette de stationnement n'autorise ni le stationnement sur les emplacements dits « minute », ni en dehors de la zone de résidence. Vous devez vous reporter aux conditions spécifiques de stationnement dans ces zones.

SECTEUR MAUVE

Rues	N° de Voierie	type stationnement
Collin d'Harleville	face 4	payant
Place Sainte Foy	12	payant
	6	payant
Côtes	2 au 6	payant
Ormes	face 2 au face 16	payant
Daniel Boutet	1 au 13	payant
Lin	1 au 11	payant
Carrefour des Halles		payant
Chasles (Bd)	côté impair	15'
Saint Michel	côté impair	15'
	côté pair	15'
Lin	côté pair	15'
Georges Fessard	côté Place Châtelet	15'
Jean Moulin (Place)	face aux n° impairs	payant

SECTEUR BLEU

Rues	N° de Voierie	type stationnement
Châteaudun	face 43 au 30	payant
	face 31 bis au 4	payant
Crépinières	1 au 11	payant
	13 au face 30	payant
Renouard St Loup	face 1 au face 23	payant
	20 au 30	payant
Reverdy	face 45 au 67	payant
	75 au 105 (bar)	payant
Saint Brice	8 au 26	payant
	28 au 44	payant
Victor Gilbert	face 1 au 4	payant
	10 au 18 bis	payant
Vintant	8 au 17	payant
	19 au 32	payant
Vieux Capucins	31 au 45	payant
	2 au 25	payant
Saint Thomas	1 au 23	payant
Chanzy	9 au 24	payant
	26 au 50	payant
Pierre Brossolette	21 au 45	payant
Chanzy	Rond point Chanzy	Zone à disque réglementée
	Côté des n° pairs	Zone à disque réglementée
Civry	Côté des n° pairs	Zone à disque réglementée
Flours		Zone à disque réglementée
Loigny la Bataille		Zone à disque réglementée
Patay	Côté des n° pairs	Zone à disque réglementée
Petits Blés	Côté des n° impairs	Zone à disque réglementée
Premier Bataillon d'Eure et Loir	Côté des n° pairs	Zone à disque réglementée
Réservoirs		Zone à disque réglementée
Réservoirs (impasse)		Zone à disque réglementée
Reverdy		Zone à disque réglementée
Saint Brice		Zone à disque réglementée
Varize		Zone à disque réglementée
Vieux Capucins		Zone à disque réglementée
Villaines		Zone à disque réglementée
perriers	Du 1 au 16	Zone à disque réglementée

Secteur jaune

Rues	N° de Voierie	type stationnement
Ane Rez	côté pair et impair	payant
Mendés France	parking	payant
	1	payant
Grenouillère	2	payant
Béguines	17	payant
Chantault	9 au 35	payant
Cloître Saint André	11 au 21	payant
	27 au 50	payant
Corroierie	parking face 28	payant
Trois Moulins	face 2 au 6	payant
Jeu de Paume	côté Butte Charbonniers	payant
	face école de coiffure	payant
Place Drouaise	face 10	payant
Bd Jean Jaurès	côté hotel Ibis	payant
Porte Drouaise	4 au 8	payant
Frou	2 au 4	payant
Porte Morard	angle rue aux Prêtres	payant
	côté pair	30'
Porte Guillaume	côté pharmacie	30'
	24	payant
Tannerie	face 6 au 14	payant
Sainte Thérèse	face tribunal	payant
	face 14	payant
Foulerie	59	payant
Gloriette	4 au 12	payant
Quai de la Gloriette	face 1 au 7	payant
Oiseux	7 quai Gloriette	payant
Juifs	face 19 au 21	payant
	face pompiers	payant
Maréchal Foch	14 au 42	payant
	44 au 54	payant
Massacre	10 au face 20 bis	payant
	20 au 52	payant
Muret	54 au 86	payant
Place Morard	parking	payant
Perrault	parking	payant
Planches aux Carpes	face 10 au 16	payant
Brèche	2 au 17	payant
	15 au 19	payant
Rue Saint André	face 5 et 7	payant
Place Saint André	côté eure	payant
Saint Jacques	côté impair	payant
	côté impair	payant
Place Saint Pierre	côté église	payant

SECTEUR ROUGE

Rues	N° de Voierie	type Stationnement
Cardinal Pie	2 au face 9	payant
Charles Victor Garola	1 au 7	payant
Chauveau Lagarde	9 au 19	payant
	26 bis au 38	payant
Couronne	1 au 7	payant
Danièle Casanova	2 au 10	payant
Koëinig	15 (GIG)	payant
Docteur André Haye	9 au 13	payant
Grand Faubourg	31 au 55 ter	payant
	42 au 58	payant
	64 au 76	payant
	82 au 107 des 2 côtés	payant
Gabriel Lelong	3 bis au 11	payant
	1 au 12 des 2 côtés	payant
Gabriel Péri	19 au 13	payant
	29 au 51	payant
	face 52 au 75	payant
Henri IV	1 au 9	payant
Philippe Desportes	6 au 30	payant
	côté Hôtel Dieu	payant
Quatorze Juillet	1 au 7	payant
	16 au 24	payant
	9 au 17	payant
Pierre Nicole	côté Sernam	payant
Rempart Châtelet	10 et 12	payant
Tuilerie	2 au 6	payant
	18 au 35	payant
Docteur Maunoury	Côté des n° pairs	payant
Georges Fessard	n° 16	15'
Grand Faubourg	du n°17 au n°27	15'
Jeanne d'Arc (Place)	côté commerces	15'
Jeanne d'Arc (Place)	côté square	15'
Général G.Patton	côté commerces	15'
Ferdinand Dugué	Côté des n° pairs	Zone à Disque réglementée
Gabriel Péri	Côté des n° pairs	Zone à Disque réglementée
Général George Patton	Sur les trottoirs au droit des n°18/20 ; n°26 au n°36 ; n°44 ; n°58 au n°66	Zone à Disque réglementée
	Sur les trottoirs au droit du n°7 au n°13 ; n°15 au n°25 ; n°29 au n°41 ; n°49 au n°51 ; n°55 au n°57	Zone à Disque réglementée
Jean Roux	Côté des n° impairs	Zone à Disque réglementée
Jean Vigo	Côté des n° pairs et impairs	Zone à Disque réglementée
Maréchal Leclerc	Côté des n° pairs et impairs	Zone à Disque réglementée
Maréchal Maunoury	Côté des n° pairs et impairs	Zone à Disque réglementée
Nicochet	Côté des n° pairs	Zone à Disque réglementée
Rabuan du Coudray	Côté des n° pairs	Zone à Disque réglementée